

DECLARATION
DU SENEGAL

**À la réunion consultative informelle pour un traité
interdisant les matières fissiles**

New York, le 1 mars 2017

Vérifier au prononcé

Madame la Présidente,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires sans être mandaté pour le négociateur et de vous assurer, en même temps, du soutien et de la pleine et entière coopération de mon pays. A ces félicitations, j'associe également tous les membres du GEG.

Comme nous le savons tous, les tensions géopolitiques actuelles et les instabilités régionales sont de nature à compliquer le processus de désarmement et de non-prolifération. Le désarmement, en particulier, le désarmement nucléaire et la non-prolifération sous tous ses aspects sont encore loin d'être réalisés et les négociations multilatérales n'avancent guère, comme en témoigne l'échec de la dernière conférence de révision du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) tenue en mai 2015.

Plus que jamais, l'adoption, en urgence, de mesures concrètes de la part des États dotés de l'arme nucléaire est nécessaire afin d'atteindre l'objectif de désarmement, conformément à leurs obligations et aux autres engagements figurant dans le TNP. Cet autre échec est, de toute évidence, le fruit de l'absence manifeste de volonté politique.

Il est nécessaire, au regard de ce qui précède, que la communauté internationale œuvre de façon résolue, à l'adoption rapide d'une convention globale relative aux armes nucléaires.

Tout en saluant le rôle et les attributions de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, nous estimons qu'il est nécessaire de fournir davantage d'efforts pour parvenir à des mesures juridiques concrètes et des normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un

monde exempt à jamais d'armes nucléaires.

Pour y arriver, il s'avère primordial d'arrêter la production de matière fissile pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de notre rencontre d'aujourd'hui qui porte sur le rapport du GEG chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier.

C'est le lieu de réaffirmer ici que le multilatéralisme est, plus que jamais, l'approche la plus appropriée pour arriver à des résultats concrets. Aussi, nous nous réjouissons d'avoir été choisis à prendre part aux travaux du GEG que nous tâcherons de mener à bien.

Nous sommes d'avis que le rapport 2015 du GEG représente une bonne base de travail dans la mesure où il retrace les discussions tenues au sein du Groupe, rend compte dans toute leur diversité des points de vue exprimés par les experts sur les différents aspects du traité (notamment eu égard à la corrélation dynamique entre portée, définitions, vérification et dispositions juridiques et institutionnelles).

En outre, Il souligne les points sur lesquels des études techniques et scientifiques pourraient être approfondies ou pour lesquels des mesures de confiance complémentaires ou des clauses évolutives pourraient être élaborées en vue d'aider les négociateurs. Ces aspects pourraient donc constituer les premiers points que les nouveaux membres du GEG devraient examiner à l'entame de leur mandat.

Par ailleurs, il va falloir trouver la juste balance sur l'introduction ou non de la production passée de matières fissiles dans la portée du futur traité, dans le but de réduire ou d'éliminer les matières fissiles préexistantes susceptibles d'être utilisées dans la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires supplémentaires vu les divergences de vues que

le rapport a mis en exergue.

Madame la Présidente,

Si l'on sait que le but ultime de nos actions est de parvenir à un monde dépourvu d'armes nucléaires qui passe donc par une seule et unique solution : un désarmement complet, il s'avère plus que jamais nécessaire de déterminer les liens avec les autres mesures prises en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Ainsi, le traité devrait tenir compte des obligations juridiques et des instruments existants tels que le TNP et le futur traité interdisant les armes nucléaires aux fins de participer à l'objectif du désarmement nucléaire.

Il conviendrait, en attendant, de s'assurer que les stocks de matières fissiles éparpillés dans 32 pays, ne tombent pas en de mauvaises mains, et que le Traité sur l'Interdiction complète des Essais Nucléaires (TICE), entre en vigueur sans délais.

Parallèlement, les droits inaliénables des pays à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous le regard vigilant de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), doivent être consacrés. A cette fin, il serait utile de procéder au renforcement de l'autorité et des capacités de l'agence.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, une fois de plus, de la volonté de ma délégation à participer pleinement et de façon constructive à tous nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.